



## ***PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES***

## ***COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2016***



**[WWW.SVPTRANSPORT.COM](http://WWW.SVPTRANSPORT.COM)**



# Renouvellement de notre engagement

SVP TRANSPORT est inscrite dans une démarche de développement durable depuis de nombreuses années.

Notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies en avril 2013 nous a permis de formaliser notre engagement et notre soutien à ses 10 principes concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous renouvelons aujourd'hui notre engagement et notre volonté de poursuivre les actions engagées.

A handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right. The name 'CHATILLON' is clearly legible in the middle of the signature.

Patrick Chatillon

# Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies



## *Droits de l'homme*

1. les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme



## *Conditions de travail*

3. les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
4. Les entreprises sont invitées à veiller à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

# Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

## *Environnement*

7. les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

## *Lutte contre la corruption*

10. les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

# Les actions entreprises en 2015 par SVP TRANSPORT



Nous vous présentons ici quatre des actions menées en 2015.

Elles ont été rendues possible par l'engagement total de la direction générale dans ces projets et par l'adhésion de l'ensemble des collaborateurs de la société.

## **Principe n° 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme



### Action menée

Convaincus que les entreprises peuvent agir au-delà de leur périmètre, nous avons décidé de soutenir une cause touchant la protection des droits de l'homme.



### Mise en œuvre

Sensibilisés à la cause de la mort subite de l'adulte, nous avons choisi l'association Global Heart Watch qui œuvre pour l'information et la prévention de la mort subite dans l'entreprise. Chaque année 40.000 personnes décèdent prématurément d'un arrêt cardiaque, et 30% d'entre eux se produisent sur le lieu de travail.



### Résultat

Dans le cadre de notre politique de mécénat, nous avons conclu une convention de partenariat sur 3 ans avec cette association.

En 2016, nous allons également organiser dans notre entreprise un événement de sensibilisation aux gestes qui sauvent et à l'utilisation d'un défibrillateur.

## Principe n° 6 : Contribuer à l'élimination de toutes discrimination en matière d'emploi et de profession



### Action menée

Faire évoluer nos offres pour transformer l'entreprise, en maintenant les hommes d'aujourd'hui dans leur emploi.



### Mise en œuvre

L'entreprise a fait appel à un consultant externe, avec pour mission de capitaliser sur les compétences de nos équipes commerciales et exploitantes, de façon à ce qu'elles s'approprient pleinement cette transformation.



### Résultat

Les nouvelles offres bâties sont en cours de finalisation pour augmenter le périmètre de couverture des offres de notre société.

## **Principe n° 9** : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



### Action menée

En 2015, nous avons accru notre politique de dématérialisation de nos lettres de voiture.



### Mise en œuvre

Nous avons augmenté de façon significative le parc de Personal Digital Assistants, permettant aux personnes assurant nos livraisons et collectes d'enregistrer leurs différents points de passage dès réalisation de notre prestation, sans avoir à faire signer un document papier.



### Résultat

Cette action nous a permis de réduire les impressions de documents papier, mais également de revoir tout notre système de traçabilité, au bénéfice de nos clients.



**Principe n° 10 :** Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



## Action menée

La transparence et l'intégrité sont deux des valeurs de l'entreprise et nous les appliquons dans nos relations d'affaires avec nos clients et prospects.



## Mise en œuvre

Sensibilisés au risque de corruption, nos salariés et dirigeants se refusent par principe à faire tout cadeau ou toute invitation de clients ou prospects dont l'importance pourrait être de nature à influencer des négociations en cours ou à venir.



## Résultat

En 2015, aucun salarié ou dirigeant n'a effectué de cadeau ou d'invitation disproportionnés à la nature des relations commerciales avec nos clients et prospects.